

tion des chemins. Les deux cas sont parallèles sous plusieurs aspects."

La *Gazette de Montréal*, dans une de ses éditions après notre dernière réunion, parlant de cette réunion, disait : " Pour obtenir de bons chemins, la première mesure à prendre semblerait être de se débarrasser du travail en participation, et au lieu de cela, de prélever une taxe de la voirie. Il y a quelques années, le comté de Hastings, Ontario, a pris ce moyen, et maintenant personne ne se soucierait d'en revenir à l'ancien et ruineux système. D'autres localités suivent son exemple. Les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes."

En vertu de la loi, article No. 1080 du Code municipal, dans toutes les municipalités de ce district, excepté Milton et Roxton, tout l'ouvrage aux chemins municipaux et aux ponts se fait aux frais de la corporation ; mais, vient le détestable paragraphe suivant : "Les conseils de ces municipalités peuvent, par règlement ou résolution, ordonner que la taxe imposée pour tels ouvrages puisse être changée pour la corvée, selon une échelle ou un tarif à un taux fixe." Je suggérerais non pas de substituer une taxe en travail à une taxe en argent, mais de réduire la taxe ordinairement prélevée, disons, de 25 par 100, et alors de nommer un seul inspecteur de voirie pour toute la municipalité, en vertu de l'amendement fait au Code municipal en 1894. S'il se trouve un homme dans la municipalité, qui en connait plus que tout autre sur la manière de faire des chemins, qu'on le nomme inspecteur, et qu'il y consacre tout son temps et son attention, et que l'on paie ses services. Il apprendra bientôt la topographie de la municipalité ; et s'il est apte à la besogne, il réparera les chemins, là où ils en ont besoin et dans la mesure de ce besoin, laissant chaque année une partie de la taxe à être employée à la construction d'une section du chemin permanent, soit en pierre, soit en gravois de première classe. Cet inspecteur devrait être aussi l'inspecteur des ponts. Le fait est qu'il nous faut, dans la plupart des localités, des ponts meilleurs et plus résistables que ceux qui ont été construits autrefois. Les effets de la politique insensée qui a permis la destruction des forêts de nos montagnes et de nos côtes, commencent à se faire sentir ; nous devons être prémunis contre les soudaines crues des